

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 6 juillet 2020 – 20 heures, salle des fêtes

Présents : Mesdames Nathalie GASC, Camille NORMAND, Séverine QUENNESSEN, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Emmanuel BEAUVOIS, Patrick BONDEUX, Nicolas DUCHEMIN, Jean LEFEVRE, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

Pouvoir de Madame Nadia SOLLOGOUB à Monsieur Thierry ARLETTAZ

Pouvoir de Monsieur Bruno CAVOY à Monsieur Patrick BONDEUX

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry ARLETTAZ

En préambule de la séance, Monsieur le Maire procède au tirage au sort des jurés d'assises.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal.

Il fait également part à l'assemblée des remerciements d'une famille de Neuvy, récemment endeuillée, pour la venue d'un représentant de la municipalité aux obsèques.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle la venue, l'année passée, de Madame Martine CARRILLON-COUVREUR et de Monsieur Georges LABARRE pour dédicacer leur ouvrage « Nationale 7, une invitation au voyage dans la Nièvre ». Dans cet ouvrage, figurait une aquarelle représentant Neuvy, aquarelle remise par Monsieur LABARRE ce samedi 4 juillet.

Enfin, Monsieur le Maire indique la mise en place d'un nouveau dispositif d'alerte et d'information des habitants : Panneau Pocket. Il s'agit d'une application à télécharger gratuitement sur un téléphone portable. Il convient alors de sélectionner la commune de Neuvy, et l'utilisateur reçoit une notification dès qu'une alerte ou une information est communiquée par la commune.

Questions à l'ordre du jour

1- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Suite à l'élection du Maire et des Adjoints, il convient de désigner les représentants de la commune au sein des organismes extérieurs. Aussi, après appel des candidatures pour chaque organisme ou syndicat, le Conseil décide à l'unanimité de fixer les représentants aux organismes extérieurs comme suit :

GIP Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté	Patrick BONDEUX (titulaire) Corinne SERRE (suppléant)
Correspondant défense	Thierry ARLETTAZ
Prévention Routière	Bruno CAVOY
Commission Locale d'information de Belleville/Loire	Thierry ARLETTAZ (titulaire) Alison PETIT (suppléant)
SINALA Marzy	Jean LEFEVRE (titulaire) Michel SAUTEREAU (suppléant)
SITS de Neuvy/Loire	Virginie DELAHAYE (titulaire) Emmanuel BEAUVOIS (suppléant)
Comité National d'Action Sociale	Thierry ARLETTAZ

2- CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE AGES ET VIE HABITAT

Monsieur le Maire indique que des contacts ont été pris par la société « Ages & Vie Habitat » qui a développé une nouvelle forme d'hébergement destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie, qui ne peuvent plus résider à leur domicile mais qui veulent rester dans leur ville ou leur quartier. Cette société, intéressée par le site des Chenevières, a présenté un projet de construction de deux bâtiments d'accueil pour personnes âgées et/ou handicapées, composé de 8 logements chacun, situé rue de Bellevue à Neuvy-sur-Loire. La cession porte sur un terrain d'environ 3000 m², au prix de 10€ H.T. le m². Une priorité aux habitants de la commune serait accordée dans le choix des résidents, du personnel et des commerçants.

Madame PETIT s'interroge sur le devenir du terrain dans le cas où la société « Ages & Vie Habitat » n'irait pas au bout de son projet : qu'advierait-il du terrain ? Monsieur le Maire précise que pour se garantir de l'exécution de son obligation de construire, la société s'engage à construire le projet prévu dans les trois ans à compter de la date d'acquisition du terrain. Dans le cas contraire, une clause résolutoire sera prévue à l'acte de vente permettant au vendeur de récupérer la pleine propriété du terrain aux mêmes conditions financières. Cette clause sera d'ailleurs rappelée dans tous les actes avec la société « Ages & Vie Habitat ». Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le projet et charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités subséquentes.

3- DEMANDE DE SUBVENTION – REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ACCES DE LA SALLE POLYVALENTE

La porte d'accès à la salle polyvalente est vétuste et ne correspond plus aux standards d'isolation thermique actuels. La salle polyvalente étant occupée une partie de l'année par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) durant les vacances scolaires et par le Relais d'Assistantes Maternelles en période scolaire, la CAF de la Nièvre peut subventionner ce type d'investissement

destiné à améliorer les conditions d'accueil des enfants notamment. Le montant prévisionnel de cette installation s'élève à 6 851 € H.T. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 4 110 € auprès de la CAF de la Nièvre.

4- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le contrat d'un agent du service technique, recruté pour des missions d'entretien des locaux au service technique et d'animation en accueil de loisirs sans hébergement, arrive à son terme le 29 août prochain. Considérant les besoins du service et les qualités de travail de l'agent présent dans la collectivité depuis 3 ans, sur avis de la Commission du Personnel réunie le 19 juin 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 33h/semaine.

5- LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

A l'issue des élections municipales, un nouveau Conseil Municipal a pris ses fonctions.

Une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur départemental des finances publiques est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (24 noms), proposée par le Conseil Municipal. Aussi, après en avoir délibéré, 24 contribuables sont désignés à l'unanimité.

6- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SAUTEREAU souhaite aborder le sujet de l'état du Point d'Apport Volontaire (PAV) de la gare. Le site a été retrouvé ce jour entouré d'immondices et de déchets destinés à la déchetterie. Ces incivilités sont inacceptables. Les coupables ont été identifiés. Leur identité sera transmise aux services de la Communauté de Communes qui leur adressera un avis de sommes à payer une redevance pour dépôt sauvage de déchets.

Madame DELAHAYE indique qu'ignorant le jour de passage du camion de ramassage des ordures ménagères, des nouveaux habitants laissent leurs poubelles toute la semaine sur le trottoir. Il conviendrait de les informer sur le sujet. Tous les nouveaux arrivants se présentant en mairie ont un dossier dans lequel ce type d'information est donné. Il s'agit du mardi matin. Il convient de sortir les poubelles suffisamment tôt pour qu'elles soient collectées.

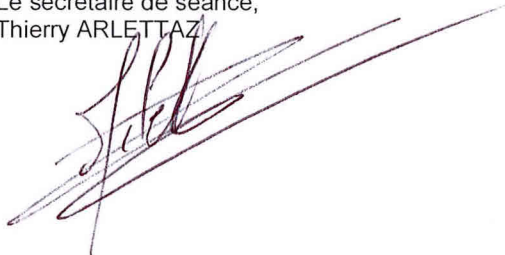
Une observation a été portée sur le cahier de doléances depuis de dernier Conseil. Une administrée se plaint de la vitesse excessive des voitures au lieu-dit le Coudray et demande l'installation d'un ralentisseur et de panneaux. Ce n'est pas envisagé. Monsieur le Maire la contactera.

Monsieur le Maire donne la parole au public.

Un administré demande confirmation que la piscine de stockage de déchets radioactifs ne sera pas implantée à Belleville-sur-Loire. L'information a été confirmée et officialisée par le CNPE. Par ailleurs, il signale avoir reçu un masque dans sa boîte aux lettres. Effectivement, la municipalité procède actuellement à la distribution de masques. Enfin, il indique constater que le fleurissement cette année est moins présent dans certains secteurs que les années passées. Monsieur LEFEVRE et Monsieur BONDEUX font remarquer que les commandes de fleurs passées en début d'année n'ont pu que partiellement être livrées en raison de l'épidémie de COVID. Par ailleurs, leur livraison n'a pu être réalisée que tardivement : le temps en serre des plants n'a été que de quelques jours, là où il est de quelques semaines habituellement. Monsieur SAUTEREAU ajoute que le développement des fleurs a, pour toutes ces raisons, un mois de retard. Pouvoir proposer un beau fleurissement aux habitants de Neuvy a tout de même été rendu possible malgré la crise sanitaire.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h17.

Le secrétaire de séance,
Thierry ARLETTAZ



Le Maire,
Patrick BONDEUX

